



Cession de part sarl a tiers personne

Par **reden**, le **21/01/2011** à **20:27**

Bonjour, nous sommes 3 associés détenant 65% de part dans une société et le gérant détient 35% (gérant minoritaire). nous voulons (les 3 associés) céder nos parts à un tiers (nos 65% de parts à la même personne), doit-on obligatoirement proposer nos parts au gérant, ou suivre la procédure avec courrier AR et débattre en assemblée ? Quel est la procédure exacte ?
PS : nous sommes en litige avec le gérant d'où notre démarche.

Par **fabienne034**, le **22/01/2011** à **08:23**

il faut suivre la procédure si le gérant veut racheter il le propose en AG
pour tout savoir sur la SARL et la cession des parts
<http://www.fbis.net/SARLINFO.htm>